

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 173-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.592

Déposée le: 03.06.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Trüssel (Trimstein, pvl) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: 1223/2015 du 21 octobre 2015
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –



Quand la stratégie de propriétaire de BKW sera-t-elle présentée?

Dans la stratégie énergétique et la planification des mesures, le Conseil-exécutif fait référence depuis des années à une stratégie du propriétaire pour BKW. A ce jour, il n'a cependant présenté rien de tel.

Dans la stratégie énergétique 2006 déjà, le Conseil-exécutif affirme que le but est de doter le canton de Berne d'une stratégie de propriétaire à l'égard des producteurs et des distributeurs d'énergie. Dans le plan de mesures 2007 – 2010 de la stratégie énergétique, il annonçait que la stratégie du propriétaire pour BKW était en cours d'élaboration. Et la motion 150-2011 « FMB: nouvelle stratégie du propriétaire » demande que le canton de Berne s'investisse plus fortement pour l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Dès lors, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Dans le plan de mesures 2011-2014, l'élaboration d'une stratégie du propriétaire est désignée comme étant l'un des objectifs. Cet objectif peut-il être réalisé, une stratégie du propriétaire sera-t-elle présentée d'ici à l'automne 2015 ?
2. Quel rôle la promotion des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique jouent-elles dans la stratégie du propriétaire ?
3. Existe-t-il un règlement sur l'affectation des dividendes perçus et reversés au canton ?

4. Quelle est la position du canton par rapport à l'orientation stratégique de BKW en ce qui concerne la compétition avec l'économie privée (travaux d'installation et de planification)?

Réponse du Conseil-exécutif

L'élaboration de la stratégie de propriétaire pour BKW a dû être reportée à plusieurs reprises à cause de développements majeurs dans la question de l'énergie nucléaire. Font notamment partie de ces derniers la catastrophe nucléaire de Fukushima, la libéralisation du marché de l'électricité et l'élaboration de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Par ailleurs, il a fallu attendre l'issue du vote sur l'initiative « Mühleberg à l'arrêt ».

1. La stratégie de propriétaire du canton pour BKW est désormais établie et a été adoptée par le Conseil-exécutif le 9 septembre 2015.
2. Les objectifs que poursuit le canton par sa participation à BKW sont mentionnés dans la stratégie de propriétaire. Concernant la promotion des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, BKW veille à soutenir la mise en œuvre de la politique énergétique cantonale en adoptant une stratégie de groupe équilibrée.
3. Les dividendes sont versés dans la caisse générale du canton.
4. La stratégie de groupe de BKW repose sur les trois domaines Energie (production et négoce), Réseaux et Prestations. Le canton est favorable à cette diversification qui va dans l'intérêt d'une politique d'entreprise saine, et part du principe que les rapports de propriété n'entraînent pas de distorsions du marché ni ne créent d'avantage concurrentiel pour BKW.

Destinataire

- Grand Conseil